

SiRT

SERIOUS INCIDENT
RESPONSE TEAM

Résumé de l'enquête

Numéro de dossier de la SiRT : 2024-041

Renvoi de la

Division J de la GRC

Le 14 juin 2024

Erin E. Naus
Directrice

Le 9 septembre 2024

MANDAT DE LA SiRT

La Serious Incident Response Team (SiRT), soit l'équipe d'intervention en cas d'incident grave, a le mandat d'enquêter sur toutes les questions qui concernent la mort, les blessures graves, les agressions sexuelles et la violence entre partenaires intimes ou d'autres questions d'intérêt public qui peuvent avoir découlé des actions d'un agent de police en Nouvelle-Écosse et Nouveau Brunswick.

À la conclusion de chaque enquête, la directrice de la SiRT doit déterminer si les actes de l'agent de police doivent donner lieu à des accusations criminelles. Si aucune accusation n'est justifiée, la directrice publie un résumé public de l'enquête qui expose les motifs de sa décision en fournissant les renseignements exigés par la loi. Ce résumé public est rédigé dans le but de fournir suffisamment de renseignements pour permettre au public de comprendre le raisonnement et les conclusions de la directrice.

Étant donné que des accusations ont été déposées et que l'affaire a été soumise à la justice, ce rapport ne traitera pas des faits entourant cette affaire.

RÉSUMÉ

La SiRT a reçu un renvoi concernant une femme qui a été frappée au visage lors d'une arrestation le 13 juin 2024, à Richmond Corner, au Nouveau-Brunswick. Je suis arrivée à la conclusion qu'il existe des motifs raisonnables et probables de croire qu'un policier de la GRC a commis un acte criminel.

Le 9 septembre 2024, le caporal Andrew Whiteway a été accusé de voies de fait graves, en violation de l'article 268 du *Code criminel*.

Le caporal Andrew Whiteway comparaitra devant le tribunal de la Cour provinciale du Nouveau-Brunswick situé au 689, rue Main, à Woodstock, le 2 octobre 2024, à 9h30.